

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/du mélange**

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Axxence Aromatic GmbH	
Rue:	Tackenweide 28	
Lieu:	D-46446 Emmerich am Rhein	
Téléphone:	+ 49 2822 68561 0	Téléfax: + 49 2822 68561 39
E-mail:	info@axxence.com	
Interlocuteur:	Safety Team	Téléphone: + 49 2822 68561 0
E-mail:	safety-documentation@axxence.com	
Internet:	www.axxence.de	
Service responsable:	Safety Management	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 2822 68561 99

#### Information supplémentaire

National emergency contact FR: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex + 33383852192 or +33145425959  
bnpc@chru-nancy.fr <http://www.centres-antipoison.net/>

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

**Mention** Attention  
**d'avertissement:**  
**Pictogrammes:**



###### **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

###### **Conseils de prudence**

P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 2 de 12

P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Cette substance n'est pas répertoriée comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) dans la liste des candidats conformément à l'article 59 de REACH. Cette substance n'est pas identifiée comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) et n'est pas soumise à autorisation selon REACH, annexe XIV.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	Quantité
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL			98-99%
	200-338-0		01-2119456809-23	
106-44-5	NATURAL p-CRESOL			1-1,5%
	203-398-6	604-004-00-9		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H311 H301 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
57-55-6	200-338-0	PROPYLENE GLYCOL	98-99%
	dermique: DL50 = 20800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 22000 mg/kg		
106-44-5	203-398-6	NATURAL p-CRESOL	1-1,5%
	dermique: DL50 = 301 mg/kg; par voie orale: DL50 = 207 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements symptomatiques.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 3 de 12

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 4 de 12

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	168 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	50 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
106-44-5	NATURAL p-CRESOL			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,47 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,43 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	2,15 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation			
Milieu environnemental				Valeur
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL			
Eau douce				260 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)				183 mg/l
Eau de mer				26 mg/l
Sédiment d'eau douce				572 mg/kg
Sédiment marin				57,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées				20000 mg/l
Sol				50 mg/kg
106-44-5	NATURAL p-CRESOL			
Eau douce				0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)				0,044 mg/l
Eau de mer				0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce				0,85 mg/kg
Sédiment marin				0,085 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées				1,65 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 5 de 12



#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

##### Protection des mains

Modèle de gants adapté: Caoutchouc butyle.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèle de gants adapté: Caoutchouc butyle

##### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	
Odeur:	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	184 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	190 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,04 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

##### Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 6 de 12

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

aucune

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL					
	orale	DL50 mg/kg	22000	Rat	REACH registration	
	cutanée	DL50 mg/kg	20800	Lapin	GESTIS	
106-44-5	NATURAL p-CRESOL					
	orale	DL50 mg/kg	207	Rat	REACH registration	
	cutanée	DL50 mg/kg	301	Lapin	GESTIS	

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 7 de 12

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

## Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 40613 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH registration	Guideline: Environment Canada (1990)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 18340 mg/l	48 h	Ceriodaphnia spec	REACH registration	EPA 600/4-90/0-27	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 11530 mg/l	7 d	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH registration	EPA 600/4-89/001	
	Toxicité pour les algues	NOEC 15000 mg/l	14 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration	OECD 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 13020 mg/l	7 d	Ceriodaphnia spec	REACH registration	EPA 600/4-89/001	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	>20000 0 h	Pseudomonas putida	REACH registration	German guideline: "Bewertung wassergefahr"	
106-44-5	NATURAL p-CRESOL						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,4 mg/l	96 h	Salmo trutta fario (L) (Truite de rivière)	REACH registration		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 23 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	REACH registration	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration	DIN 38412 part 11	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,35 mg/l	32 d	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH registration	OECD 210	
	Toxicité pour les algues	NOEC 9,5 mg/l	3 d	Selenastrum capricornutum	REACH registration	OECD 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 8 de 12

Nº CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL			
	OECD 301F	98,3%	28	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
106-44-5	NATURAL p-CRESOL			
	OECD 301 C	60%	28	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

Nº CAS	Substance	Log Pow
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL	-1,07
106-44-5	NATURAL p-CRESOL	1,97

**FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL	0,09		REACH registration

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 9 de 12

#### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL p-CRESOL 1% IN PG**

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 10 de 12

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 99 % (1029,6 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 100 % (1040 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NATURAL p-CRESOL 1% IN PG

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 11 de 12

## Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë  
Skin Corr: Corrosion cutanée  
Skin Irrit: Irritation cutanée  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
Eye Irrit: Irritation oculaire  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne  
UE: Union européenne  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
Facteur M: Facteur de multiplication  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
DGR: Dangerous Goods Regulations  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
TI: Technical Instructions  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL p-CRESOL 1% IN PG**

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 233730

Page 12 de 12

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*